

◆◆◆
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR20230515-349

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – POLICE MUNICIPALE

**AUTORISATION DE Baignade Base de Loisirs du Bois Français Le Versoud
– Saison 2023**

Le Maire de la Commune de LE VERSOUD

- Vu** Les articles L.131-1, L.132-2 et L.131.2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu L'implantation de la Base de Loisirs du Bois Français sur la commune de LE VERSOUD ;
Vu La délibération du Comité Syndical approuvant le RI en date du 31 janvier 2023 pour la saison 2023 ;
Considérant la demande d'ouverture de la base de loisirs du Bois Français en date du 17 mai 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Période et horaires d'ouverture:

L'ouverture du site de baignade surveillée de la Base de Loisirs du Bois Français est fixée du :

- **Mercredi 17 mai au dimanche 03 septembre 2023 inclus,**
Tous les jours de 10h00 à 20h00.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Préfet du département de l'Isère,
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DOMENE,
- Le Service de Police municipale,
- La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de la commune,
- S.A.B.F,
- L'affichage.

Fait à Le Versoud, le 15 mai 2023

Le 5^{ème} Adjoint

Roger GIACOMETTI



